

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance du 21 novembre 2022, à 19 h, qui se tiendra à la salle du conseil, 3038, chemin Sainte-Marie, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure décrites ci-dessous et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande :

Lot 5 715 561 – 1257, rue Michigan – Zone AA 102 – District 8 (22-10-177)

La demande vise à :

- Autoriser une largeur de lot de 21,34 mètres, contrairement à l'article 51 du Règlement de lotissement numéro 1104, qui prévoit une largeur minimale de 50 mètres;
- Autoriser une largeur de lot de 21,34 mètres, contrairement à l'article 49 du Règlement de lotissement numéro 1104, qui prévoit que la largeur minimale doit être atteinte sur la ligne avant et de façon continue sur un équivalent de la profondeur minimale exigée.

Donné à Mascouche, le 19 octobre 2022.

La greffière et directrice des services juridiques,

Original signé par

Me Nathalie Bohémier